L'association Rouen Respire vient de déposer un recours devant le tribunal administratif de Rouen pour faire annuler l'arrêté préfectoral autorisant le redémarrage de l'usine Lubrizol. **Corinne Lepage**, ancienne ministre de l'environnement et avocate de l'association, s'apprête à accompagner cette démarche d'une **demande de suspension par référé** afin d'obtenir l'arrêt immédiat de l'activité sur le site.

L'association Rouen Respire estime que ce redémarrage est **précipité** et fait peser sur la population un **risque** inacceptable.

En effet, les causes de l'incendie de septembre n'ont toujours pas été élucidées. Ce serait pourtant important pour éviter qu'une catastrophe similaire ne se reproduise.

De plus, diverses **irrégularités** ont été constatées dans le cadre de l'enquête judiciaire, dans le plan incendie ou le système de confinement des eaux de Lubrizol et dans le stockage de Normandie Logisitique, par exemple. La préfecture a **mis en demeure** les entreprises de se mettre en conformité mais ne se donne même pas le temps de vérifier que cela a bien été fait avant d'autoriser le redémarrage.

Le redémarrage de l'activité de Lubrizol a reçu l'approbation de la DREAL et du CODERST. Mais les dispositifs actuels ne font pas suffisamment de place aux inquiétudes légitimes des citoyens. La preuve en est que les dispositifs actuels n'ont pas permis d'éviter les **accidents précédents** et qu'ils n'ont pu que constater *a posteriori* les anomalies.

De plus, les documents sur lesquels se basent les avis de la DREAL et du CODERST n'ont pas été diffusés ; nous demandons leur publication, hormis les informations couverte par le secret industriel, car la **transparence** la plus complète est nécessaire dans cette affaire.

Enfin, le dispositif préfectoral d'alerte et de protection a montré ses insuffisances lors de l'incendie du 26 septembre : **deux commissions**, l'une diligentée par le Sénat, l'autre par l'Assemblée nationale, étudient actuellement ces dysfonctionnementsÂÂ et devraient faire des recommandations. Il faudrait attendre le résultat de ces deux commissions et s'assurer que leurs recommandations sont bien prises en compte avant de redémarrer.

Selon Olivier Blond, président de Rouen Respire, «Nous ne nous opposons pas au redémarrage de l'usine par principe, et nous sommes bien conscients des **enjeux économiques** de ce redémarrage. Toutefois, les risques importants qui pèsent sur la population et qui ont été mis en évidence par les deux accidents survenus en quelques années, nous amènent à demander des précautions adaptées et à **ne pas précipiter** la réouverture.»

* * *

L'association **Rouen Respire** a été reconnue comme association de défense des victime par le ministère de la justice. Créée immédiatement après la catastrophe de Lubrizol, elle regroupe aujourd'hui plus de 1600 membres. L'association se fixe comme objectifs :

- d'aider ses membres à obtenir une information la plus complète possible sur l'incendie de l'usine Lubrizol et les risques sanitaires ou environnementaux qu'il a occasionnés ;

- d'organiser la défense des citoyens et obtenir réparation des préjudices subis ; plus précisément, dans le cadre de la catastrophe industrielle de l'usine Lubrizol, elle se donne pour objet d'aider ses membres à assurer leur défense et à obtenir réparation des préjudices subis ; et

- de lutter contre les pollutions de toute nature de la région rouennaise et faire en sorte qu'une catastrophe de même nature ne puisse se reproduire et agir à cette fin.

Respire, association nationale, a demandé et obtenu du tribunal administratif la nomination d'un expert indépendant. Respire a déposé un recours au tribunal administratif contre l'arrêté du 27 juillet 2019 qui a autorisé l'usine à augmenter sa capacité de stockage sur le siteÂÂ sans procéder à une évaluation du risque.